

Le cross, une clé pour la forme

Saison 2019-2020

Philosophie

Discipline naturelle par excellence, la course développe la coordination générale et améliore l'endurance. Celle-ci est à la base de toute activité sportive.

Public cible

Tous les enfants des deuxième et troisième degrés de l'enseignement primaire.

Contrat de participation

Les établissements scolaires s'engagent à préparer les élèves à la course à pied et à prendre connaissance de la charte du Mouvement sportif en Fédération Wallonie – Bruxelles (<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>).

Le rôle de l'enseignant est de développer la condition physique générale de l'enfant tout en lui donnant les règles élémentaires d'hygiène sportive et le goût de l'effort.

Les cross se déroulent dans le courant des premier et deuxième trimestres scolaires.

- ✓ Les qualifications s'adressent à l'ensemble de la classe.
- ✓ Les finales provinciales sont accessibles aux enfants qui se sont qualifiés aux éliminatoires de l'Adeps, de l'AFFSS ou encore des cross organisés à l'initiative des services des sports communaux ou provinciaux.
- ✓ La finale de la Fédération Wallonie - Bruxelles est réservée aux coureurs sélectionnés lors des finales provinciales.

Inscription

L'Adeps préconise l'utilisation de l'outil internet pour faciliter la promotion du sport et de ses activités. Aussi, l'identification de l'école sur le site « www.sport-adepts.be » est une étape préalable à l'inscription des enfants à l'opération « cross ».

Une [documentation](#) à l'attention de la direction et du corps enseignant détaille la procédure à suivre.

L'inscription à l'opération « Cross » est GRATUITE.

Les différentes étapes de l'activité (qualifications/finales provinciales/finale FW-B) se déroulent sous le couvert de l'assurance scolaire.

Un enfant ne peut participer qu'à une seule course qualificative.

Les résultats par année de course ainsi que des photos sont accessibles sur le site www.sport-adepts.be.

Déplacement

Le déplacement est à charge des écoles.

Informations pratiques :

➤ Distances et courses

Les courses se déroulent sur un parcours varié en site naturel.

La distance est de 1600 m. (2 boucles de 800 m.) pour le degré moyen, et de 2000 m. (2 boucles de 1000 m.) pour le degré supérieur.

Un départ accompagné (1 boucle) est organisé pour les qualifications.

Un départ arrêté sera préconisé à l'occasion des finales provinciales et de la finale communautaire excepté pour les enfants nés en 2011 et 2010 (départ obligatoirement accompagné : 400 m lors de la Finale provinciale et 200m lors de la finale FWB).

➤ Qualifications

Les qualifications ont lieu à partir du 15 octobre (exceptionnellement pour la saison 2019/2020, ils débiteront le lundi 14/10) et se font pendant l'horaire scolaire, en général l'après-midi (sauf mention spéciale dans le calendrier cross).

➤ Finales provinciales

Planifiées dans chaque province et Bruxelles, les 6 finales sont organisées le mercredi après-midi, de 13h à 16h, entre fin janvier à début mars.

➤ Finale de la Fédération Wallonie - Bruxelles

La finale de la Fédération Wallonie – Bruxelles est prévue le mercredi après-midi la dernière semaine du mois de Mars (25 mars 2020)

➤ Organisation et classement

Les courses se déroulent par année de naissance, sans discontinuité, dans l'ordre suivant : filles 2011, garçons 2011, filles 2010, garçons 2010, avec classement séparé. Les courses 2008 et 2007 sont le plus souvent regroupées.

A l'issue de chaque course qualificative, un maximum de 50 % des enfants est sélectionné pour la finale provinciale (ce pourcentage est fixé en fonction du nombre de cross organisés et du quota de participation autorisé pour cette finale, il peut donc varier d'une province à l'autre).

Dans chaque finale provinciale, 50% des enfants avec un maximum de 40 est qualifié par course, pour participer à la finale de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

A l'issue de chaque course, les 3 premiers reçoivent une médaille lors des qualifications et une coupe aux finales provinciales.

A la finale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque enfant reçoit un T-shirt et les 3 premiers de chaque course reçoivent une coupe spécifique, un bon pour une participation gratuite à un stage Adeps et un lot promotionnel de l'Adeps.

TOUS les résultats et photos sont accessibles sur le site www.sport-adeps.be.

Règlement général

- La charte du Mouvement sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie intégrante du règlement de l'opération « cross ».

Vous pouvez en prendre connaissance via le lien : « [VIVONS SPORT](#) ».

- Une tenue de sport et des chaussures adéquates sont indispensables.

- Un cross peut être reporté à une date ultérieure pour des raisons climatiques ou supprimé par manque d'inscriptions.



- En fonction du nombre de participants, certaines courses peuvent être jumelées (exemple filles et garçons 2008 et 2007).
- Le dossard est personnel et il ne peut en aucun cas être cédé ni échangé.
- L'enfant respecte ses adversaires et évite de gêner volontairement les autres coureurs.
- Les coureurs respectent le parcours imposé et ne peuvent franchir les rubalises. Le classement est établi par ordre de passage de la ligne d'arrivée.
- Lors de la finale Fédération – Wallonie – Bruxelles le contrôle des arrivées se fera par puce électronique.

➤ **ATTENTION**

Les coureurs peuvent être disqualifiés :

- en cas de non respect de la charte du Mouvement sportif en FWB
- quand ils utilisent des chaussures à pointes (type spikes) ou chaussures à crampons (type football)
- s'ils ne sont pas présents dans la chambre d'appel pour accéder au départ.
- si un adulte les accompagne durant toute la course ou une partie de celle-ci.
- lorsqu'ils gênent volontairement la trajectoire des autres coureurs

Les responsables Adeps seront seuls juges en cas de litige.

➤ **VIE PRIVEE**

- Les établissements scolaires s'engagent à informer les participants ET le représentant légal de chacun de ceux-ci du fait que leurs données feront l'objet du traitement suivant : impression des dossards et publication des résultats sur le site Adeps.
- Par ailleurs, les établissements scolaires s'engagent à informer le représentant légal du participant et à lui demander s'il consent à la prise d'images (photos et vidéo) du participant pendant les événements et à l'utilisation de celles-ci pour la promotion des activités de l'ADEPS (affiches, dépliants, promotion des stages sur internet, etc.).
- Les établissements scolaires transmettront, avant le cross, à l'ADEPS la liste des participants pour lesquels le représentant légal n'a pas consenti et à la prise et à l'utilisation d'images.
- Tout responsable scolaire ou représentant légal de participant peut, à tout moment, refuser la publication des photos individuelles par simple courrier ou courriel adressé au Centre de Conseil du Sport de sa Province ([Liste des CCS](#)).
- Tout responsable scolaire ou représentant légal de participant peut également, à tout moment, demander le retrait du site Web de l'ADEPS de toute image individuelle

L'inscription aux cross 2019 - 2020, implique d'avoir pris connaissance et d'accepter les informations et règlement de ce présent document.